

REGLEMENT GENERAL DES SPORTS COLLECTIFS
--

1. ARBITRE :

L'équipe qui reçoit doit présenter un arbitre compétent. Elle peut se mettre d'accord avec l'équipe adverse pour que celle-ci présente un arbitre.

2. MAILLOT :

Si les deux équipes ont la même couleur de maillot, celle qui reçoit doit en changer.

3. FEUILLES DE MATCH :

L'équipe qui gagne OU qui gagne par forfait ou par pénalité adresse la feuille de match par **télécopie** (fax) **OBLIGATOIREMENT** (par courrier seulement s'il y a réclamation), et donne le résultat du match par **COURRIEL** le jeudi matin au plus tard

4. COMPOSITION D'EQUIPES :

Doit être envoyée à l'UGSEL avant le début des matchs.

5. LICENCES :

Chaque joueur doit posséder **sa licence** dont le numéro devra être inscrit sur la feuille de match.

LE CAPITAINE D'UNE EQUIPE DOIT VERIFIER LES LICENCES DE L'ADVERSAIRE.

Le responsable peut poser une réserve (avant le match, sur la feuille) si les joueurs d'une équipe ne peuvent présenter leur licence en règle. Le secrétariat vérifie dans la semaine qui suit si les joueurs sont licenciés, sinon le chef d'établissement sera informé que ses élèves jouent sans licence. Si la semaine suivante les joueurs ne sont toujours pas licenciés, l'équipe sera suspendue.

6. CAUTION :

Toute association qui engage des équipes en sports collectifs devra verser dès réception du relevé, une caution de **160 €** pour moins de cinq équipes et de **240 €** pour cinq équipes et plus.

Cette caution leur sera rendue à la fin de la saison. Cependant, pour un forfait avec amende, il sera retiré **54 €**. Pour un forfait général **88 €**. L'équipe qui s'est déplacée et dont l'adversaire ne se présente pas, peut obtenir le remboursement de ses frais, mais elle doit en faire la demande ECRITE au secrétariat en précisant le nombre de personnes déplacées et le prix du transport. (Les remboursements se font au tarif RATP ou SNCF).

7. FORFAIT/REPORT :

Quand une équipe ne peut jouer son match pour une raison majeure, elle doit prévenir **l'UGSEL et l'équipe adverse** obligatoirement le mardi matin au plus tard pour éviter l'amende. Après le mardi 12h30 l'équipe paiera une amende de **55 €**. Dans les deux cas le match est perdu par forfait sauf s'il peut être reporté par l'UGSEL. Deux forfaits consécutifs non prévenus ou 3 forfaits non prévenus entraînent un forfait général.

	Nombre de points	Amende	Feuille de match
FORFAIT GENERAL	/	88 €	/
1 FORFAIT NON PREVENU	0	55 €	à adresser par l'équipe qui s'est déplacée
FORFAIT PREVENU	0	Néant	/
EQUIPE INCOMPLETE	1	Néant	à adresser par l'équipe complète
RETARD + de 15 mn	1	Néant	/
MATCH PERDU	1	/	/
MATCH NUL	2	/	L'équipe qui <u>reçoit</u> envoie la feuille de match
MATCH GAGNE - Foot	4	/	L'équipe qui <u>gagne</u> envoie la feuille de match
Basket - Hand - Volley	3		

8. PENALITE : Si 15 minutes après l'heure fixée, l'équipe adverse n'est pas présente, elle perd le match par pénalité. Les équipes peuvent jouer le reste du temps de jeu mais devront quitter le terrain à l'heure du match suivant. Si une équipe est incomplète, elle perd le match par pénalité, mais le match doit avoir lieu.

Temps de	BF + BG	MF + MG	CG	JG
MATCH	2 x 15 mn	2 x 20 mn	2 x 25 mn	2 x 30 mn

FOOT BALL : voir règlement particulier

Temps de	BG	MG	CG	JG
MATCH	2 x 25 mn	2 x 30 mn	2 x 40 mn	2 x 45 mn

HANDBALL : voir règlement particulier

Temps de	BG	MG	CJG
MATCH	2 x 15 mn	2 x 20 mn	2 x 25 mn

VOLLEYBALL : voir règlement particulier

Toutes catégories	2 sets gagnants de 25 pts set décisif en 15 pts
Hauteur du filet	BENJ. 2 m, MF 2m10, MG CF JF 2m24, CG 2m35